

Urbanisme SNE

De: Elodie & Guillaume <elotangui@orange.fr>
Envoyé: jeudi 21 novembre 2019 21:27
À: commissaireenqueteur.sne@orange.fr; urbanisme.sne@orange.fr
Objet: Observations sur le projet de PLU

Bonjour,

L'utilisation du vélo comme moyen de transport notamment pour aller travailler est en augmentation importante ces dernières années. Elle a vocation à s'intensifier encore dans les années qui viennent car c'est un moyen utile de réduction du trafic automobile et donc d'atténuation du changement climatique. Sa pratique doit être encouragée et sécurisée.

Le PLU identifie des axes de circulation empruntés par les vélos. Il manque l'axe venant de Crolles/ Bernin via le chemin des écoutoux, passant par le chemin du clos et sortant du village vers le rond point de l'autoroute, le chemin de pré-diot à saint Ismier, la voie en S pour enfin trouver une piste cyclable à Montbonnot derrière Botanic jusqu'aux zones d'activités de Montbonnot, de Meylan, voir plus loin.

La traversée du village ne pose pas de problème en soit, quoique la vitesse des voitures soit souvent excessive, mais l'identification de cet axe parait important afin qu'il soit traité en concertation avec les communes concernées. Les portions non sécurisées sont dangereuses pour un vélo, en particulier en cette saison, de nuit et sous la pluie...

La cohabitation voitures/ piétons dans la commune est problématique. Les relevés de vitesse indiqués dans le PLU ne sont pas suffisamment représentatives de la dangerosité réelle. Certaines routes sont dangereuses même en restant dans les limites de vitesse quand la route est étroite et/ou qu'il n'y a pas de trottoir (le chemin de la touvière avant d'arriver sur la zone 30 par ex.). Nous habitons en haut du chemin du clos, où de nombreux enfant vont à l'école à pied. Tout le début de la route n'est pas sécurisé et correspond à la zone d'accélération des voitures en sortie de rond point ou dans l'autre sens en remontant de la mairie peuvent facilement atteindre les 70 km/h. Les zones de resserrement ne sont pas très dissuasives pour ralentir.

Nous partageons les inquiétudes relatives au projet d'urbanisation chemin du cerf évoquées dans plusieurs observations.

Nous regrettons que la zone des Miribelles ne soit pas complètement classé en zone Naturelle non constructible s'agissant d'espaces naturels remarquables.

Pour le reste, nous sommes admiratifs devant l'ampleur du travail réalisé.

Cordialement,
Elodie et Guillaume Marchand=

Mairie de Saint Nazaire les Eymes REÇU LE				
22 NOV. 2019				
COPIE			Fait le	
VH				22/11/2019
+ H. Guind, com. - 2 p. -				